

La comptabilité à parties doubles de Wouter Ameyde. (1498-1506)

Eddy E. Félix

Expert comptable et conseil fiscal

Membre de l'Academy of Accounting Historians.

Les plus anciens livres de comptabilité à parties doubles des Pays-Bas, qui ont été conservés sont ceux du négociant en textile brugeois Wouter Ameyde⁶. Cette comptabilité couvre la période qui va d'août 1498 à décembre 1506, et consiste en deux grands livres et un journal.

Le grand livre A (août 1498 - juillet 1503) et le grand livre B (août 1503 - décembre 1506).

Le journal correspond à la période B.

Wouter Ameyde est un négociant en textile, un « makelaer » actif dans la cité.

Il sert d'intermédiaire entre la communauté des grands marchands internationaux et les marchands locaux de Menin, Harelbeke et Courtray.

Le « makelaer » est une institution clé pour réduire le coût et la recherche d'informations. Il offre aux marchands internationaux son réseau et garantit les transactions des marchands qui utilisent ses services.

Les grands marchands italiens, tels les Frescobaldi, Altoviti et Gualterotti qui utilisent les services de Wouter Ameyde, ne doivent pas investir du temps et de l'argent pour trouver des clients et fournisseurs fiables. Avec la garantie du « makelaer », les frais et risques sont réduits si une des parties ne respecte pas ses engagements.

Cette comptabilité porte sur l'époque pendant laquelle Wouter Ameyde est l'apprenti de Pauwels de Zweemere, un négociant-hôtelier de Bruges, et ensuite quand il est reçu dans la corporation.

Selon le jeune historien Botho Verbist, qui a présenté le sujet au 13^e World Congress of Accounting Historians de Newcastle (Grande-Bretagne) en juillet 2012, il semble que le système de la comptabilité à parties doubles ait été imposé à l'apprenti par son maître, non seulement dans le cadre de sa formation professionnelle, mais aussi pour assurer un contrôle sur les activités de l'apprenti qui doit lui rétrocéder les deux tiers de son courtage.

Les livres s'ouvrent en août 1498 avec l'entrée en apprentissage de Wouter Ameyde chez Pauwels de Zweemere. En conséquence, Wouter Ameyde devait régler ses comptes au mois de juillet 1499.

Comme les activités commerciales n'ont effectivement débuté qu'en novembre 1498, Wouter Ameyde n'a pas clôturé ses comptes fin 1498, la clôture se fera en décembre 1499.

On peut toutefois retracer la comptabilisation de ce que nous appelons une OD, par laquelle Wouter Ameyde totalise ses commissions d'intermédiaire et rémunérations pour la présentation des vêtements dans la Halle aux draps.

⁶ VERBIST Botho -*The discursive function of double entry bookkeeping: the case of Wouter Ameyde*. Communication au 13^e World Congress of Accounting Historians, 2012, Newcastle.

En juillet 1499, Wouter Ameyde solde des comptes de personnes, et établit ce qui lui revient à titre de commission d'intermédiaire et de rémunération pour la présentation de vêtements dans la Halle aux draps, pour un montant qu'il porte au crédit d'un compte intitulé « corretages ».

Il débite ensuite le compte « corretages » (commissions d'intermédiaire) par le crédit de deux comptes : celui de Pauwels de Zweemere et d'un compte « Nemo » pour sa propre part.

Ce compte « Nemo » occupe une place importante dans la comptabilité d'Ameyde pendant la période d'apprentissage.

Signifiant « personne » en latin, ce compte fonctionne réellement comme un compte courant pour Wouter Ameyde, qui plus tard ouvrira un compte courant à son propre nom.

Théoriquement, pendant la première année d'apprentissage, Wouter Ameyde n'est pas autorisé à travailler pour son propre compte. S'agit-il de dissimuler certaines opérations à son maître ?

Wouter Ameyde semble avoir profité de la circonstance d'avoir réglé ses comptes avec son maître pour apporter des modifications à son système de comptabilité par l'adjonction de nouveaux comptes au grand livre.

A l'origine, deux comptes généraux de marchandises : « *lakenen* » (vêtements) et « *wulleghecocht* » (laine achetée) avaient été ouverts. Pendant le premier exercice, il ouvre des comptes supplémentaires : « *Blaeuweghezeghelmeeninschelakenen* » (vêtements ou tissus bleu de Menin), et d'autres comptes pour les vêtements achetés à Harelbeke, vêtements ou tissus blancs de Menin.

Il ouvre également un compte intitulé « *hallecosten* » pour les frais qu'il doit payer afin de disposer d'un comptoir dans la Halle aux draps.

En décembre 1499, il ouvre également un compte « *Despens pour ma personne* »

On peut également relever sur le compte « Nemo » des dépenses qui doivent correspondre à celles d'un industriel du textile pour la finition et la teinture de vêtements.

Cela peut s'expliquer, car après la première année d'apprentissage, Wouter Ameyde est autorisé à faire certaines opérations pour son compte.

D'une manière assez surprenante pour l'époque, au terme de son premier exercice (août 1498 - décembre 1499), Wouter Ameyde dresse une balance et solde tous ses comptes.

Cette pratique est encore assez rare au XV^e siècle, même dans les milieux italiens.

Il semble toutefois qu'Ameyde ne fasse pas d'effort pour déterminer le résultat, mais tente seulement d'établir son stock comptable.

La comptabilité de l'année 1500 marque un tournant. L'ouverture des comptes de l'année 1500 ne correspond pas avec la clôture de 1499. Il ne porte pas les montants débiteurs sur les nouveaux comptes respectifs du grand livre.

Après sa période d'apprentissage, la comptabilité et les comptes sont tenus d'une manière de moins en moins élaborée. Wouter Ameyde a dû reconsidérer les avantages que lui apportent la comptabilité à parties doubles car tout en gardant les aspects formels (journal, grand livre), il ne procède plus à la clôture des livres et à l'établissement de balances.

Pour l'historien Botho Verbist, Wouter Ameyde se sert de la comptabilité à parties doubles pour convaincre le réseau du commerce textile de son professionnalisme et de sa crédibilité.

Ce travail d'historien démontre que la comptabilité à parties doubles est connue dès le bas Moyen Âge dans certaines corporations de négociants de Bruges, avant la publication du livre '*Nieuwe Instructie ende bewijs der looffelijcker Consten des Rekenboeks*' de Jan Ympijn Christoffels à Anvers en 1543.

